Nations Unies S/PV.6788



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6788e séance
Mardi 19 juin 2012, à 10 heures
New York

Président :	M. Li Baodong	(Chine)
Membres :	Afrique du Sud	M. Mashabane
	Allemagne	M. Berger
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Colombie	M. Osorio
	États-Unies d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Ravindra
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Haroon
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Togo	M. Mbeou

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

12-37953 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en chinois*) : En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Oscar Fernández-Taranco, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Fernández-Taranco.

M. Fernández-Taranco (*parle en anglais*) : Le mois dernier, nous avions signalé une série de réunions discrètes et informelles entre les parties, marquées par un engagement positif et la gestion constructive de plusieurs événements susceptibles de déstabiliser la situation sur le terrain. À l'époque, le Coordonnateur spécial, M. Robert Serry, avait lancé une mise en garde, déclarant que la situation restait incertaine et précaire et soulignant la nécessité de prendre des mesures mutuelles de renforcement de la confiance afin d'étayer les pourparlers. Nous avons bien peur que rien de cela n'ait été fait à ce jour et que le climat positif antérieur résultant des contacts discrets établis entre les parties semble aujourd'hui compromis. Les dernières annonces relatives aux colonies de peuplement constituent un nouveau recul.

En ce moment-même, des efforts intenses sont menés pour éviter une nouvelle impasse. C'est dans cet esprit que les envoyés du Quatuor se sont réunis à Bruxelles le 15 juin. Ils ont convenu qu'il fallait que les parties continuent d'urgence de poursuivre des efforts axés sur la reprise d'un dialogue et de négociations de fond et qu'il était temps de prendre les mesures requises pour atteindre cet objectif.

Le 6 juin, le Premier Ministre, M. Nétanyahou, a annoncé la construction de 850 logements dans plusieurs colonies de peuplement de Cisjordanie, ce qui a coïncidé avec les efforts visant à parvenir à un accord avec les colons en vue de réinstaller cinq ensembles de logements à Beit El. Ces logements ont été construits sur des terrains palestiniens privés et doivent être réinstallés le 1er juillet au plus tard, à la suite d'une décision de la Cour suprême israélienne. Je tiens à réitérer que toute construction de colonies de peuplement dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, que ce soit sur des terrains privés ou ailleurs, constitue une violation du droit international, ainsi que des engagements pris par Israël au titre de la Feuille de route, et que cette politique rend d'autant plus difficilement réalisable la solution des deux États.

Le 17 juin, encore une fois près de Hébron, un chauffeur de camion israélien aurait ouvert le feu et tué deux Palestiniens après avoir été lui-même attaqué et blessé. Les affrontements entre colons israéliens et Palestiniens se sont poursuivis en Cisjordanie pendant la période considérée. Les attaques palestiniennes contre des Israéliens en Cisjordanie ont fait trois blessés israéliens, dont un enfant.

À la suite des attaques de colons contre des Palestiniens près de Hébron les 5 et 11 juin, plusieurs étudiants et un agriculteur ont été blessés. Plus tôt ce matin, une mosquée près de Ramallah a été couverte de graffiti et incendiée. Cette attaque est liée à la décision israélienne d'évacuer l'avant-poste d'Ulpana, situé près de la colonie de Beit El. Nous notons que le Gouvernement israélien a condamné cette profanation et s'est engagé à utiliser tous les moyens nécessaires pour trouver les auteurs de ces agissements et les traduire en justice. L'ONU condamne cet acte flagrant contre un lieu saint musulman et demande au Gouvernement israélien de protéger les particuliers palestiniens et leurs biens.

En outre, 24 structures palestiniennes, dont sept résidences, ont été détruites en Cisjordanie, ce qui a entraîné le déplacement de 28 Palestiniens, dont 14 enfants. Le 12 juin, une ordonnance finale de démolition a été émise contre 51 structures du village de Susiya, près de Hébron; si cette ordonnance est exécutée, elle pourrait provoquer un déplacement important des habitants palestiniens et la destruction de projets d'assistance internationaux dans le village.

Les forces de sécurité palestiniennes ont continué d'œuvrer au maintien de l'ordre en Cisjordanie. Pour ce faire, elles doivent être dotées de moyens suffisants. Les forces de sécurité palestiniennes ont désamorcé un certain nombre d'engins non explosés et remis à Israël un certain nombre de citoyens israéliens, dont un soldat, qui avaient pénétré en Cisjordanie. Une opération de sécurité palestinienne visant à rétablir l'ordre à Djénine après le décès de son gouverneur en mai a été étendue à Naplouse début juin. Une cinquantaine de suspects ont été détenus. L'ouverture récente d'un centre ultramoderne de formation de la police et d'installations pénitentiaires et de réhabilitation à Jéricho est une preuve supplémentaire des progrès réalisés par les Palestiniens en matière de gouvernance et d'état de droit. L'appui de la communauté internationale reste essentiel pour garantir la poursuite des progrès.

Les Forces de défense israéliennes (FDI) ont mené 189 opérations en Cisjordanie occupée, opérations au cours desquelles 114 Palestiniens ont été blessés, dont un enfant, et 79 Palestiniens ont été arrêtés, dans le cadre notamment des manifestations marquant l'anniversaire de la guerre de 1967. Il y a également eu des manifestations contre la barrière, qui s'écarte de la Ligne verte en violation de l'avis consultatif (voir A/ES-10/273) de la Cour internationale de Justice.

Malgré l'accord du 14 mai qui a mis fin à la grève de la faim de prisonniers palestiniens détenus en Israël, et alors que des rapports signalent que d'autres Palestiniens ont été placés en détention administrative, deux prisonniers n'auraient apparemment pas cessé leur grève de la faim. Mais heureusement, Mahmoud Al-Sarsak, qui avait entamé sa grève de la faim le 19 mars, y a mis fin hier après la conclusion d'un accord en vue de sa libération et de son transfert à Gaza le 10 juillet. Les visites familiales depuis Gaza doivent reprendre sous peu et, le 31 mai, Israël a transféré les dépouilles de 91 militants palestiniens à l'Autorité palestinienne. Nous continuons de demander la pleine mise en œuvre de l'accord par toutes les parties et le règlement immédiat du problème des grèves de la faim en cours pour raisons humanitaires.

Les efforts en faveur de la promotion de la réconciliation palestinienne se sont poursuivis après la conclusion du dernier en date – le 20 mai – des accords de réconciliation. Les délégations du Fatah et du Hamas se sont réunies au Caire les 6, 7 et 15 juin pour discuter des candidats à un Gouvernement technocratique de transition dirigé par le Président Abbas. Celui-ci souligne que tout nouveau gouvernement doit suivre son programme politique et se conformer aux engagements pris par l'Organisation de libération de la Palestine. La Commission électorale centrale palestinienne a repris ses opérations à Gaza avec la coopération pleine et entière des autorités de facto, et prévoit de dresser les listes d'électeurs à Gaza entre les 3 et 14 juillet.

À Gaza, le calme relatif qui régnait depuis avril a été perturbé le 1er juin, lorsqu'un militant affilié au Jihad islamique a traversé la frontière sud de Gaza et tiré sur un groupe de soldats israéliens, tuant l'un d'entre eux avant d'être lui-même abattu. Cet incident a été suivi de plusieurs échanges de tirs jusqu'au 6 juin. La violence a repris les 17 et 18 juin, lorsque des roquettes ont été tirées depuis Gaza contre Israël, tandis que des frappes aériennes israéliennes tuaient quatre militants palestiniens et blessaient plusieurs Palestiniens, dont une femme et son enfant.

Dans l'ensemble, pendant la période considérée, un total de 15 roquettes et de 27 obus de mortier a été tiré de Gaza sur Israël, tandis que les Forces de défense israéliennes effectuaient sept incursions et 14 frappes aériennes contre Gaza, tuant neuf militants palestiniens, en blessant neuf autres, et faisant également 15 blessés parmi les civils palestiniens. Deux Palestiniens ont également été tués dans le cadre d'incidents liés aux tunnels. Nous continuons de condamner toutes les attaques aveugles à la roquette lancées depuis Gaza contre Israël; elles doivent cesser. Et nous exhortons également Israël à faire montre d'un maximum de retenue.

Nous sommes également préoccupés par les incidents graves en matière de sécurité survenus pendant le week-end à proximité de la frontière israélo-égyptienne. Le 16 juin, deux roquettes ont été tirées depuis le Sinaï; l'une d'elles a atterri près de la bourgade israélienne de Mitzpe Ramon, et l'autre dans la zone d'Ovda, toutes deux à une trentaine de kilomètres de la frontière. Il n'y aurait eu ni dégâts ni victimes. Le 18 juin, aux premières lueurs de l'aube, trois militants au moins ont attaqué des travailleurs israéliens qui construisaient la barrière de sécurité à la frontière israélo-égyptienne, près de la localité de Kadesh-barnea. Un travailleur israélien a été tué et deux autres blessés. Les FDI se sont déployées dans la zone et ont échangé des coups de feu avec les militants, dont deux ont été tués.

Depuis six ans que dure le bouclage de Gaza, la mise en œuvre pleine et entière de la résolution 1860 (2009) et le relèvement de Gaza et sa croissance économique à long termes restent des objectifs fondamentaux de l'ONU. Comme cela a été indiqué lors des exposés précédents, des progrès sensibles ont été accomplis en vue de la réalisation de cet objectif, mais il reste encore beaucoup à faire. Pour que les organismes des Nations Unies puissent continuer de jouer un rôle majeur dans les efforts internationaux déployés à cette fin, Israël devra approuver les projets des Nations Unies en suspens. L'ONU continue d'exhorter Israël à autoriser l'importation sans restriction de matériaux de construction essentiels, notamment les agrégats, les barres de fer et le ciment, qui continuent d'être illégalement importés de l'Égypte par le biais des tunnels.

Gaza continue de connaître une pénurie d'électricité. En dépit du transfert progressif du combustible fourni par le Qatar à partir de l'Égypte, la quantité de combustible qui atteint la centrale électrique de Gaza ne permet de produire que 30 mégawatts, sur une capacité totale de production de 90 mégawatts. Etant donné que la quantité de combustible provenant des fournisseurs israéliens a également diminué, la situation à Gaza sur le plan de l'énergie reste difficile. L'ONU continuera de suivre la situation de près en vue de rétablir un approvisionnement viable en énergie.

Dans l'ensemble, l'activité économique palestinienne se ralentit. Au cours du dernier semestre de 2011, le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) réel n'a été que de 2 %, et le taux de croissance du PIB en Cisjordanie est légèrement supérieur à celui de la bande de Gaza. L'un des défis les plus importants qui se pose est le chômage, qui a augmenté de 3 points au premier trimestre de cette année. Le taux de chômage s'élève actuellement à 24 % dans l'ensemble du territoire palestinien occupé. Ce taux est également plus élevé à Gaza qu'en Cisjordanie, et ce sont les jeunes qui sont plus particulièrement touchés par l'absence des perspectives d'emploi.

En dépit de ces difficultés, l'Autorité palestinienne continue de réaliser des progrès dans la mise en place d'institutions d'un futur État palestinien, y compris sa capacité à recueillir des données économiques et d'autres données. Le Bureau central des statistiques palestinien a franchi un jalon important en souscrivant à la Norme spéciale de diffusion des données du Fonds monétaire international pour la diffusion de statistiques économiques et financières. Cette mesure importante devrait permettre d'améliorer la prise de décisions dans les secteurs public et privé, et, ainsi, permettre à l'Autorité palestinienne de continuer à élaborer des politiques macroéconomiques saines.

Je voudrais maintenant évoquer brièvement la situation en Syrie. L'objectif central de nos efforts demeure une cessation totale et durable de la violence et la recherche d'un règlement pacifique de la crise syrienne. Cet après-midi, le général Mood fera un exposé sur la situation sur le terrain pour ce qui est des activités de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne.

Par conséquent, je soulignerai simplement que le Secrétaire général demeure vivement préoccupé par l'intensification de la violence et l'augmentation du nombre de morts, ainsi que par les violations des droits de l'homme qui se poursuivent et les besoins humanitaires non satisfaits. La situation à Homs est particulièrement préoccupante. Les souffrances humaines tragiques découlant de l'escalade du conflit exigent des efforts urgents et concertés pour éviter une véritable guerre civile. Le temps presse. Le Secrétaire général n'a cessé de souligner qu'il incombe au premier chef au Gouvernement syrien de changer de cap et d'appliquer intégralement le plan en six points. Les tirs et les bombardements effectués par les forces gouvernementales dans des agglomérations, notamment au moyen d'hélicoptères et de chars, doivent immédiatement cesser. Toutes les parties ont l'obligation de mettre fin à la violence armée sous toutes ses formes. L'opposition doit également honorer cette obligation.

L'Envoyé spécial conjoint, M. Annan, et ses collaborateurs continuent de coopérer avec les Gouvernements concernés et toute une série de groupes d'opposition syriens en vue du lancement d'un processus politique qui permettrait de régler pacifiquement la crise syrienne, qui en est déjà à son seizième mois. Nous saluons et appuyons les efforts en cours visant à assurer une communauté de vues au sein de la communauté internationale. Ces consultations doivent aboutir à des résultats concrets dans les plus brefs délais. Comme l'ont recommandé le Secrétaire général et l'Envoyé spécial conjoint le 7 juin, une action commune véritable de la part du Conseil s'impose d'urgence, afin qu'à l'unisson, il exerce une pression soutenue pour exiger l'application intégrale du plan en six points. Sinon, il sera bientôt trop tard et il ne sera plus possible de contenir la crise.

Les organisations humanitaires continuent d'intensifier leurs activités, et au cours des 10 premiers jours du mois en cours, elles ont porté assistance à plus de 400 000 personnes. En outre, rien qu'au cours de ce mois, elles ont fourni à plus de 50 000 personnes des articles de première nécessité. L'accès reste toutefois très limité et les besoins dépassent de loin l'aide fournie. Suite à l'intensification des combats, plus d'un million de personnes ont maintenant besoin d'assistance en Syrie. Plus de 86 000 réfugiés bénéficient déjà d'une aide humanitaire en Iraq, en Jordanie, au Liban et en Turquie a atteint, et leur nombre ne cesse d'augmenter. Le Secrétaire général demande au Gouvernement syrien et aux groupes d'opposition de faciliter l'accès des organisations humanitaires à toutes les personnes qui ont besoin d'aide.

Dans ce contexte, le processus de paix sur le plan régional est au point mort. Il convient de signaler que l'anniversaire du 5 juin s'est déroulé sans incident, aussi bien dans le Golan syrien occupé que dans le sud du Liban.

Je voudrais à présent parler de la situation au Liban. Depuis le dernier exposé (voir S/PV.6775), le Liban a continué de se heurter à des difficultés sur le plan de la sécurité et de la stabilité, en partie en raison de la crise qui se poursuit en Syrie.

Le 1er juin, des affrontements ont éclaté à Tripoli entre le quartier à majorité sunnite de Bab al-Tabbeaneh et le quartier à majorité alaouite de Jabal Monsen. Les combats se sont poursuivis pendant plusieurs jours et ont fait 15 morts et plusieurs dizaines de blessés. Le déploiement de l'Armée libanaise et des Forces de sécurité intérieure dans la région a permis de contenir les combats, mais la situation demeure fragile à Tripoli. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, M. Plumbly, a effectué une visite dans cette ville le 12 juin.

En outre, des informations font état d'incursions de l'Armée syrienne dans la région septentrionale d'Akkar et dans la Bekaa, au cours desquelles on a dénombré deux morts. Dans le cadre d'autres incidents, des citoyens libanais ont été enlevés et emmenés de l'autre côté de la frontière syrienne. La plupart d'entre eux ont été libérés par la suite, dans certains cas en échange de la remise en liberté de Libanais alaouites enlevés. Les 11 pèlerins libanais chiites enlevés en Syrie n'ont pas encore été libérés. Le 9 juin, une cassette vidéo sur laquelle apparaissent ces pèlerins et enregistrée environ 5 jours auparavant a été diffusée.

Sur cette toile de fond, le Président Sleiman a réussi à convoquer une nouvelle session du dialogue national le 11 juin, après une suspension de 18 mois. La plupart des hauts dirigeants politiques de l'ensemble de l'échiquier politique, représentant les mouvements politiques du 8 mars et du 14 mars, y ont participé. Une déclaration conjointe a été publiée à l'issue de la réunion, et tous les dirigeants du pays y ont notamment pris l'engagement de se dissocier des crises régionales. La prochaine session du dialogue national est prévue pour le 25 juin et devrait aborder la question sensible des armes qui ne sont pas sous le contrôle de l'État.

La situation est demeurée calme dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). La FINUL a poursuivi ses activités opérationnelles en étroite coordination avec l'Armée libanaise. Les Forces de défense israéliennes (FDI) ont achevé sans incident les travaux de construction d'un mur destiné à remplacer la barrière technique qui se trouvait dans la zone sensible de Kfar Kila. Toutefois, les violations de l'espace aérien par les FDI se sont poursuivies à un rythme quasi quotidien. Le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) sera présenté au Conseil d'ici la fin du mois.

Le Secrétaire général continue de suivre de près l'évolution de la situation en Égypte. Il attend avec impatience le transfert intégral du pouvoir à un gouvernement civil le plus rapidement possible. Il souhaite que la transition réponde aux aspirations légitimes du peuple égyptien et de la communauté internationale pour mettre en place des institutions démocratiques solides et représentatives et faire respecter la volonté populaire, aussi bien dans le cadre des élections que de la rédaction d'une nouvelle Constitution.

Étant donné ces faits marquants qui surviennent dans la région, des progrès sur la voie des négociations israélo-palestiniennes sont encore plus pressants et auraient un effet positif sur l'ensemble de la région.

Je tiens à assurer le Conseil que le Secrétaire général, en collaboration avec nos partenaires du Quatuor, continuera de souligner la nécessité de relancer le dialogue et de faire des progrès vers la solution des deux États, trop longtemps différée, et dont la viabilité est de plus en plus compromise, comme l'a indiqué le Coordonnateur spécial au cours de son exposé le mois dernier. Par conséquent, nous encourageons les parties à prendre les mesures constructives qui s'imposent en vue de la reprise des réunions entre leurs négociateurs et à œuvrer en vue de la reprise des négociations directes. Des gestes de bonne volonté contribueront considérablement à créer un climat de confiance. Seul un dialogue direct et sincère permettra de rétablir la foi en une paix négociée.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Fernández-Taranco de son exposé.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 30.